



Systeme d'alerte

Objet de l'avis - Que puis-je signaler ?

Vous pouvez signaler tout soupçon de violation réelle ou potentielle de la loi, comme la législation antitrust, la corruption ou même les violations de règles internes comme le Code de conduite. Cela s'applique également aux violations des obligations liées aux droits de l'homme ou à l'environnement, ainsi qu'aux risques liés aux droits de l'homme et à l'environnement, conformément à la loi sur les obligations de vigilance de la chaîne d'approvisionnement.

Les soupçons peuvent porter sur des collaborateurs de Villeroy & Boch à titre individuel, mais aussi en relation avec une activité de Villeroy & Boch ou un fournisseur de Villeroy & Boch.

Veillez ne soumettre des plaintes ou des notifications que si vous êtes convaincu(e) de l'exactitude des faits qui y sont relatés.

Pour toute réclamation concernant vos commandes ou votre expérience client chez Villeroy & Boch, veuillez plutôt utiliser notre service d'assistance clientèle : info@villeroy-boch.com

Procédure - Comment mes plaintes sont-elles traitées ?

Tous les messages entrants sont reçus par le service de conformité de Villeroy & Boch en tant que service central de signalement au sein de l'entreprise et sont examinés selon le principe du double contrôle. Les collaborateurs de ce service sont impartiaux et soumis à un strict devoir de confidentialité.

Après avoir déposé une plainte, les lanceurs d'alerte reçoivent un accusé de réception dans les trois jours ouvrables. L'équipe examine les signalements et, en cas d'infraction justifiée, prend

les mesures appropriées pour y remédier. Dans les trois mois suivant la réception du signalement, l'équipe informe les dénonciateurs de l'état d'avancement de la situation.

Si vous n'avez pas signalé anonymement, l'entreprise peut vous contacter pour clarifier les questions en suspens et, si nécessaire, discuter de votre plainte conformément aux dispositions de la loi allemande sur l'obligation de vigilance de la chaîne d'approvisionnement (LkSG).

Confidentialité - Mon identité est-elle traitée de manière confidentielle ?

Toutes les remarques seront bien entendu traitées de manière confidentielle et peuvent être faites sans mentionner votre nom.

Protection du lanceur d'alerte - Comment suis-je protégé en tant que lanceur d'alerte ?

Chez Villeroy & Boch, la protection des lanceurs d'alerte occupe une place centrale dans la procédure. Nous protégeons les personnes qui font des signalements en toute bonne foi. Si vous soupçonnez des représailles ou un traitement défavorable suite à une plainte, nous vous recommandons de nous en informer immédiatement via les voies de signalement mentionnées. Toutes les allégations plausibles de traitement défavorable seront soigneusement examinées et les allégations avérées pourront être sanctionnées en tant que manquement à la conformité.